



Conseil d'administration

329^e bis session, Genève, 5 juin 2017

GB.329bis/PFA/PV

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Procès-verbaux de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 329^e bis session (5 juin 2017)

Première question à l'ordre du jour

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016 (GB.329bis/PFA/1)

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 5 juin 2017 sous la présidence du Président du Conseil d'administration, M. Cortebeek étant le porte-parole des travailleurs et M. Mdwaba le porte-parole des employeurs.
2. *Un représentant du Directeur général* (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016. Il confirme que, à sa réunion du 26 mai 2017, le bureau du Conseil du Centre international de formation de Turin (Centre de Turin) a adopté les états financiers du Centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016, états financiers qui ont été consolidés avec ceux de l'OIT.
3. Les états financiers à usage général (états I à IV) ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, et portent sur l'activité financière de toute l'année écoulée. En revanche, l'état V-A porte sur les résultats budgétaires du Bureau pour l'exercice biennal selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier. Un rapprochement entre les résultats figurant dans l'état II et l'état V-A est présenté dans la note 24. Lors du rapprochement entre les normes IPSAS et les résultats budgétaires, des ajustements ont été apportés pour tenir compte des retards dans l'encaissement des contributions des Etats Membres et du remboursement du déficit pour la précédente période biennale, qui n'ont été comptabilisés que dans le calcul de l'excédent budgétaire.

4. Les montants reçus au titre des contributions fixées pour les Etats Membres ont été supérieurs de quelque 19 millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) aux recettes inscrites au budget pour l'année et incluaient les arriérés des exercices précédents qui ont été partiellement affectés au remboursement du déficit de la précédente période biennale (15,6 millions de dollars E.-U.). Comme c'est souvent le cas au cours de la première année d'une période biennale, les dépenses ont été inférieures à la moitié du montant du budget approuvé, d'où un excédent théorique de quelque 21 millions de dollars E.-U. Le Bureau ne doute pas que, compte tenu de l'augmentation du taux de dépenses au cours de la deuxième moitié de la période biennale, le budget sera intégralement exécuté d'ici à la fin du présent exercice.
5. La valeur des actifs nets consolidés de l'Organisation a diminué d'environ 60 millions de dollars E.-U. au cours des douze derniers mois, principalement en raison de l'augmentation des charges au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service qui a résulté d'une nouvelle baisse des taux d'intérêts internationaux. Cette diminution a toutefois été compensée par une hausse d'environ 85 millions de dollars E.-U. de la valeur des terrains et bâtiments de l'OIT. En définitive, le fonds de roulement et la situation de liquidité de l'Organisation restent solides.
6. Les recommandations figurant dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes (document ILC.106/FIN) concordent globalement avec les initiatives et actions actuellement menées par le Bureau, qui a collaboré étroitement avec le Commissaire aux comptes tout au long du processus d'audit.
7. M. Aguinaldo, *président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines*, présentant son premier rapport en qualité de Commissaire aux comptes et les résultats de la vérification des comptes de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016, déclare qu'il est en mesure d'approuver sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2016 établis conformément aux normes IPSAS. Dans le cadre de la vérification des comptes, il a été procédé à un examen du fonctionnement des mécanismes de gouvernance de l'OIT et de l'exécution des programmes de l'Organisation conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, ainsi que de leur incidence sur les contrôles internes effectués dans l'ensemble de l'Organisation. Outre leurs activités au siège de l'OIT, l'intervenant précise que ses collaborateurs ont effectué des travaux sur le terrain dans d'autres contextes, notamment les bureaux régionaux pour l'Europe et pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux de pays pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao, à Bangkok, et pour les Philippines, à Manille, la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) et le Centre de Turin.
8. Dans le domaine de la responsabilisation et de la déontologie, l'audit a montré que l'OIT doit renforcer son cadre de responsabilisation en améliorant le contrôle et la transparence. Les politiques de l'Organisation relatives à la protection des fonctionnaires signalant des abus, à la conduite du personnel et aux conflits d'intérêts, ainsi que la politique de 2009 en matière de lutte contre la fraude, devraient être mises à jour dans un souci d'exhaustivité et de complémentarité.
9. En ce qui concerne la gestion axée sur les résultats, le BIT devrait prendre les mesures suivantes: évaluer les résultats de ses objectifs stratégiques; élaborer des lignes directrices concernant la façon de mesurer ces résultats et les produits correspondants, ainsi qu'un cadre de suivi de l'exécution des programmes; et déterminer et hiérarchiser les changements et autres résultats réalisables au cours d'une période donnée, en donnant la priorité aux produits qui ont contribué le plus aux résultats. Les liens entre les produits et les résultats devraient être présentés plus clairement.

10. Le document du programme et budget devrait mieux montrer le rapport de causalité qui existe entre les produits, les résultats et l'impact, faciliter l'adoption de la théorie du changement et permettre une adaptation plus facile à cette théorie. Afin de renforcer encore la responsabilisation et la responsabilité individuelles, le Bureau devrait émettre des directives sur l'établissement des plans de travail obligatoires et améliorer son cadre et ses politiques de gestion des risques organisationnels. Les dispositifs de contrôle interne devraient être renforcés en vue de la publication d'une déclaration de contrôle, et les contrôles devraient être plus étroitement liés aux risques évalués. Enfin, l'Organisation devrait améliorer encore le suivi et la supervision des processus opérationnels essentiels dans ses bureaux régionaux et bureaux de pays.
11. L'intervenant précise que ses collaborateurs continueront à suivre la mise en œuvre des six recommandations formulées par son prédécesseur, le Vérificateur général du Canada, qui sont encore en cours de réalisation, et porteront une attention particulière à la réalisation des initiatives du centenaire et aux risques organisationnels de l'OIT.
12. M^{me} Malik, *présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)*, rend compte de l'examen des états financiers pour l'exercice 2016 effectué par le comité ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes, en notant que le Vérificateur général du Canada a été remplacé en qualité de Commissaire aux comptes de l'OIT par le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, et que la transition s'est faite sans discontinuité.
13. Toutes les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme. Ayant reçu des réponses satisfaisantes tant du Bureau que du Commissaire aux comptes au sujet des différents points qui nécessitaient des précisions de nature technique, le comité n'a aucun problème comptable à porter à l'attention du Conseil d'administration. Il constate avec satisfaction l'amélioration constante de la qualité du rapport, qui est devenu plus analytique et plus facile à comprendre, et se félicite du bref résumé présenté à l'intention des parties prenantes.
14. Les charges non provisionnées à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service sont telles qu'elles continuent de grever les actifs nets de l'Organisation. Le comité recommande à nouveau que ces charges soient provisionnées.
15. Sur la base de l'examen qu'il a effectué et de son entretien avec le Commissaire aux comptes, le comité estime que les risques soulignés dans le plan d'audit de 2016 ont été pris en compte de manière satisfaisante. Il encourage le Bureau à accélérer le suivi des recommandations soumises précédemment au Conseil d'administration par le Commissaire aux comptes. S'étant entretenu avec le Commissaire aux comptes et ses collaborateurs, il est convaincu de leur indépendance, de leur efficacité et de leur objectivité.
16. Enfin, l'intervenante relève que le Bureau est une fois encore parvenu à obtenir une approbation sans réserve, à laquelle le comité souscrit.
17. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* note avec satisfaction que le Commissaire aux comptes a approuvé sans réserve les états financiers consolidés pour l'exercice 2016 conformément aux normes IPSAS, et que le Bureau prévoit de mettre en œuvre ses recommandations lors de l'élaboration du programme et budget pour 2020-21. Il note également que les questions soulevées dans ces recommandations doivent d'abord être examinées par le Conseil d'administration.

18. Les commentaires du Commissaire aux comptes montrent que les résultats stratégiques ne servent pas toujours les objectifs stratégiques de l'Organisation. Une meilleure utilisation des indicateurs du travail décent dans le prochain document du programme et budget permettrait de mieux mesurer les résultats.
19. Enfin, le groupe des travailleurs se félicite de la suite donnée par le Bureau aux recommandations des audits externes précédents, notamment en ce qui concerne le projet de rénovation du siège, la gestion des risques organisationnels et les registres des risques.
20. *Le porte-parole du groupe des employeurs* note avec satisfaction que l'OIT a reçu une approbation sans réserve du Commissaire aux comptes et félicite celui-ci et le CCCI pour avoir attiré l'attention sur l'augmentation des charges non provisionnées au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, qui constituent la majeure partie du déficit consolidé de 21,8 millions de dollars E.-U. enregistré pour 2016. Son groupe attend avec intérêt des informations suivies sur cette question.
21. La diminution persistante du total des recettes, qui représente 46,1 millions de dollars E.-U. par rapport à 2015 et 116,1 millions de dollars E.-U. par rapport à 2014, est particulièrement préoccupante, car elle résulte d'une diminution des contributions volontaires due à la baisse du taux d'exécution des activités de coopération pour le développement. Il est indispensable de maintenir et même d'augmenter le niveau des contributions volontaires des Etats membres et d'autres donateurs afin d'être en mesure de répondre aux besoins des mandants.
22. Si le groupe des employeurs se félicite que le Bureau ait réussi à réduire les dépenses de personnel, les frais de voyage et d'autres frais, il est préoccupé par les conséquences que peut avoir, pour les mandants et le personnel, la réduction importante des dépenses relatives aux séminaires et à la formation, qui sont passées de 50 millions de dollars E.-U. en 2015 à 39 millions en 2016.
23. Le groupe des employeurs prend note avec satisfaction des résultats budgétaires pour la première année de la période biennale en cours, et en particulier de la hausse du taux d'exécution, qui a été de 95,29 pour cent en 2016 contre 91,20 pour cent en 2014. Comme l'Organisation utilise en principe moins de la moitié du budget la première année de la période biennale, il est manifeste qu'elle progresse dans ses efforts pour atténuer le plus possible cet effet de distorsion sur les dépenses dû à la périodicité biennale.
24. Enfin, il pourrait être utile de déterminer si les unités techniques et les bureaux extérieurs ont tous atteint l'objectif de 60 pour cent de dépenses la première année de la période biennale. La présentation périodique de rapports au Conseil d'administration sur le degré d'exécution atteint par rapport aux résultats attendus sera très appréciée.
25. *S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)*, une représentante du gouvernement du Canada se félicite que les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016 aient été approuvés et que le Commissaire aux comptes ait été en mesure de rendre une opinion sans réserve.
26. L'intervenante remercie le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines d'assumer le mandat de Commissaire aux comptes et lui exprime également des remerciements pour son premier rapport, qui traite de nombreuses questions méritant d'être examinées plus avant et suivies par le Conseil d'administration. Le groupe des PIEM se félicite en particulier que soient examinées les questions suivantes: la gestion des fournisseurs et la nécessité d'élaborer une politique régissant les sanctions contre des fournisseurs conformément aux paramètres définis par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI), et la nécessité de mettre à jour la procédure de protection des fonctionnaires qui signalent des abus.

27. Les observations du Commissaire aux comptes au sujet de la gestion axée sur les résultats sont importantes pour les discussions concernant le cadre de résultats pour le plan stratégique 2018-2021 et le suivi de l'enquête du Réseau de mesures des performances des organisations multilatérales (MOPAN) qu'a lancée le groupe des PIEM. Celui-ci se réjouit à la perspective de voir le Bureau progresser dans la mise en œuvre des six recommandations de l'audit précédent qui sont encore en cours de réalisation, et sera heureux d'examiner plus avant les recommandations actuelles.
28. Pour conclure, l'intervenante salue les explications données par la présidente du CCCI. Les recommandations et commentaires du comité sont extrêmement utiles, et constituent un élément important des fonctions de contrôle et de gouvernance de l'OIT.

Décision

29. *Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.*

(Document GB.329bis/PFA/1, paragraphe 4.)

Genève, 5 juin 2017